



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 10553

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes exprimees par la Federation nationale des orthophonistes au sujet des conditions d'exercice de l'orthophonie. Ces personnes craignent l'absence de veritables negociations avec les pouvoirs publics et les caisses nationales d'assurance maladie. Depuis plusieurs annees, elles ont formule des propositions visant a ameliorer leur statut, a reconnaitre leur formation, a revaloriser leurs honoraires et elles demandent une convention avec la CNAMTS pour trouver un accord pour une meilleure organisation de leur profession. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle envisage de prendre en compte les propositions emises par ces therapeutes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontees les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10553

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 432

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1116